

reproduction interdite - Loi du 11 mars 1957
reproduction interdite - Loi du 11 mars 1957
reproduction interdite - Loi du 11 mars 1957
reproduction interdite - Loi du 11 mars 1957



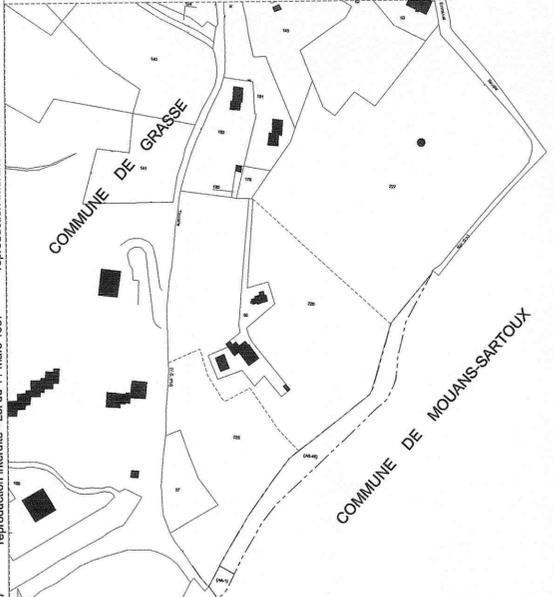
GRASSE

Lieudit Clavary
Chemin de la Tourache

PLAN TOPOGRAPHIQUE
Echelle : 1/ 500ème

CADASTRE :
Section(s) : EO
Parcelle(s) : 56,57,225, 226

EXTRAIT CADASTRAL : Echelle 1/2000ème



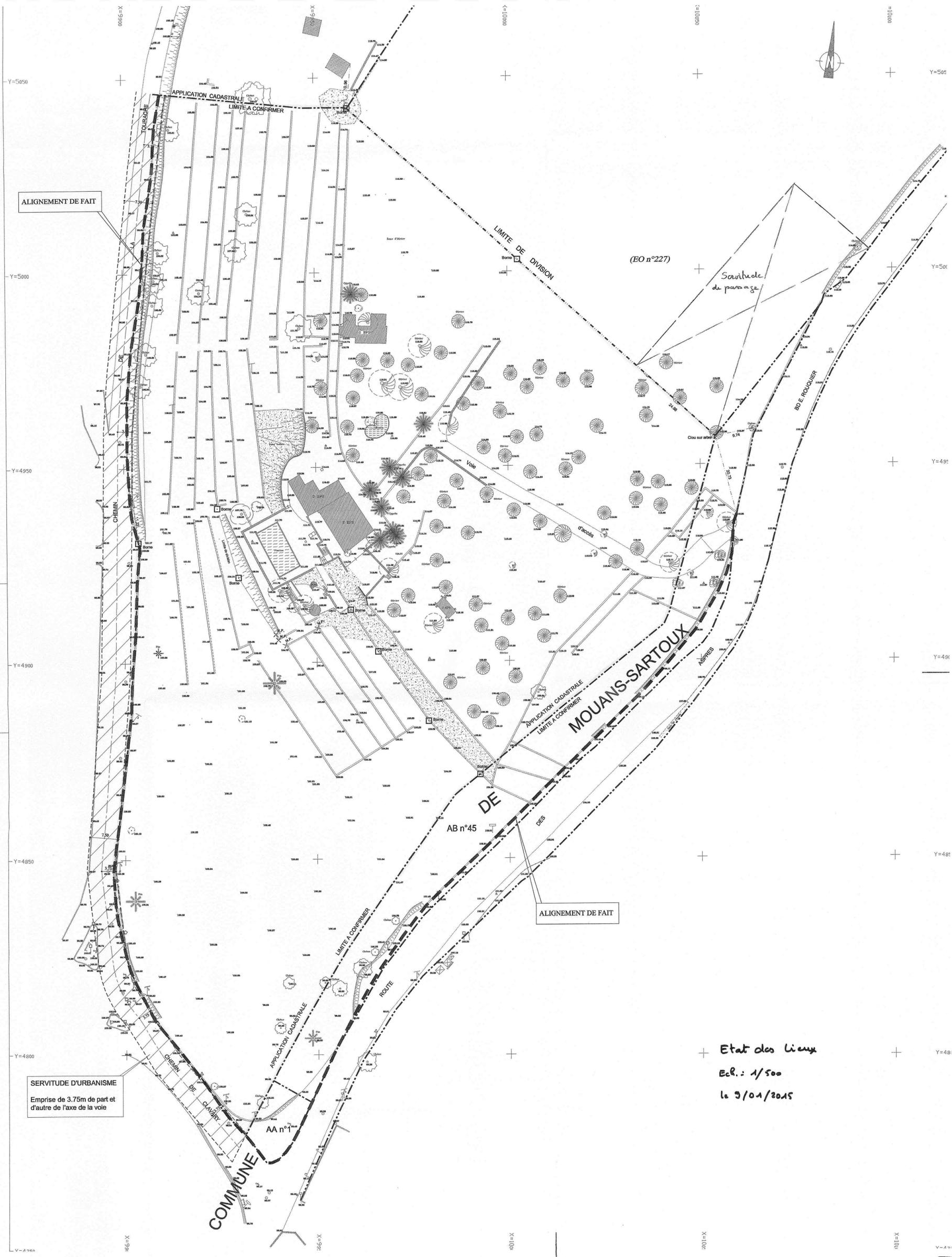
CABINET D'ETUDES ET DE PROJETS
DAVID PIERROT
Géomètre-Expert

Date	Description
02/11/2006	Levé topographique
10/04/2007	Complément de levé

Nos références
Dossier : 4386-topo demande d'alignement envoi blasinger.dwg
Présenté : présentation
Date octroi Préfet info : 12/01/2003
Date impression : 12/01/2003
Les dates et noms indiqués ci-dessus dans "nos références" ne sont qu'indicatifs. Seuls les dates ci-dessous et le titre de la présente page de garde indiquent l'état exact du présent document.

Plan graphique issu d'un fichier informatique. Seul le document revêtu du cachet "Géomètre-Expert" et signé sera considéré comme contractuel.
REPRODUCTION RESERVEE (Loi du 11 mars 1957)
Cabinet David PIERROT Géomètre-Expert à CANNES Tél : 04.93.38.62.36

- LEGENDE**
- : Application cadastrale (limite informative sans valeur juridique)
 - - - : Application aux limites apparentes
- Nota** : Les limites n'ont fait l'objet d'aucun bornage et résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale.
- Nota** : Toute implantation d'une construction à proximité d'une limite non bornée, devra être précédée d'un **bornage** de ladite limite.
- Nota** : La superficie d'un terrain n'est définitive que si l'ensemble des limites dudit terrain sont **bornées**.
- Nota** : Le nivellement n'est pas rattaché au N.G.F.



SERVITUDE D'URBANISME
Emprise de 3.75m de part et d'autre de l'axe de la voie

Etat des lieux
Ech. : 1/500
le 09/04/2015